



Commune de
Bazoges-en-Pareds

Mairie-Info

Novembre/décembre 2024

Marché de Noël

samedi 21 décembre
à partir de 14 h



Ho ! Ho ! Ho !

Au programme, chants, lutins, poney, chalets d'exposants pour vos dernières commandes au Père Noël.

Et surtout, ne ratez pas l'arrivée du Père Noël vers 19h !

Sur place, crêpes, jus de pomme, vin chaud et de nombreuses surprises

Votre agenda



NOËL DE L'ÉCOLE PAUL HENRI TISSEAU

Par l'A.P.E.S.

13 DÉCEMBRE



BB LECTEURS

Bibliothèque

10h30 – 12h

17 DÉCEMBRE



NOËL DE L'ÉCOLE STE MARIE

Par l'A.P.E.L.

20 DÉCEMBRE



ILLUMINATIONS DE NOËL

Exposants, spectacles, chants et animations

Arrivée du Père Noël le soir

Cour du donjon à partir de 14h

21 DÉCEMBRE



THÉÂTRE

Les vendredis 17 et 24 janvier à 20h30

Les samedis 11 18 et 25 janvier à 20h30

Les dimanches 12 et 19 janvier à 14h30

SALLE LE 3 RIVES

JANVIER 2025



VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL

Bilan, perspectives et pot convivial

SALLE LE 3 RIVES 10H30

18 JANVIER

Prochains Conseils municipaux

HIVER à 20h

10/01/25

07/02/25

07/03/25

14/11/25

12/12/25

PRINTEMPS-ÉTÉ à 20h30

04/04/25

16/05/25

27/06/25

18/07/25

12/09/25

17/10/25

Fermeture Mairie : la mairie sera fermée au public **du 24 décembre inclus au 1^{er} janvier**. Une permanence téléphonique sera maintenue les jours ouvrés pour les Urgences. MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

NOUVEAUX HORAIRES MAIRIE À partir de 2025, la mairie modifie ses horaires d'ouverture pour mieux s'adapter aux besoins des habitants. Avant, l'ouverture était limitée à certains matins et le vendredi après-midi jusqu'à 17h, ce qui n'était pas pratique pour ceux qui travaillent. Désormais, **la mairie sera ouverte le lundi de 15h à 19h, le mercredi matin de 9h à 12h30, le vendredi de 15h à 18h, et une fois par mois, le premier samedi de chaque mois de 10h30 à 12h.**

Brèves des Conseils de novembre et décembre 2024

Pour suivre toutes les décisions, vous pouvez consulter le PV et les délibérations sur le site de la mairie. Au dernier Conseil étaient Excusés et représentés : Jérôme Avril, Benoît Rouaud ; Excusés : Emie Gaboriau et Daniel Lièvre (Membre de l'opposition)

DÉPENSES PRISES PAR DÉLÉGATION

Lavage vitres bâtiments publics : 2067 € HT
Réparation de la CTA (centrale de traitement de l'air) + remplacement des filtres : 1473.05 € Salle les 3 rives.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

À compter du 1er janvier 2025, les tarifs de redevance d'assainissement collectif sont les suivants :

- Abonnement 60,64 HT
- Redevance au m3 1,379 HT
- Participation accès au réseau collectif 1300 € HT

TRANSFERT DES COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La loi NOTRe du 7 août 2015 avait initialement prévu le transfert obligatoire aux EPCI des compétences communales eau et assainissement – en intégralité, au 1er janvier 2020, jusqu'à ce que la loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 (article L. 5214-6 du CGCT) permette aux communes (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale), avant le 31 décembre 2019, de différer cette obligation au 1er janvier 2026.

Le transfert de compétence d'assainissement collectif de la commune à la communauté de communes a été voté à l'unanimité. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, qui rendait ce transfert obligatoire. Sous le gouvernement Barnier il a été décidé de rendre ce transfert optionnel.

Après une analyse approfondie des enjeux légaux, techniques et financiers propres à Bazoges-en-Pareds, il nous est apparu que cette mutualisation permettra d'optimiser la gestion de notre réseau, tout en partageant les compétences et les risques au niveau intercommunal. Ce choix, guidé par le pragmatisme, vise à garantir un service plus performant pour tous les Bazogeais. La quasi-majorité des communes de la communauté des communes ont aussi choisi le maintien du transfert de compétences.

ZNAE

La loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) n° 2023-175 du 10 mars 2023 a créé la notion de Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (ZAER) pour atteindre les objectifs nationaux. Il s'agit de zones non exclusives pour les énergies renouvelables terrestres au sein desquelles la création et l'installation des infrastructures seront

facilitées, par des mécanismes incitatifs comme des bonus dans les appels d'offre ou des modulations tarifaires. Ces zones ne seront pas exclusives, des projets pourront toujours être réalisés en dehors de ces zones, avec l'obligation de créer un comité de projet obligatoire pour les éoliennes, les méthaniseurs, géothermie soumis à autorisation, les installations solaires de plus de 2.5 MWc, les installations hydrauliques sous concession.

Dans tous les cas, ces zones respecteront les règles d'urbanisme en vigueur (PLUi)

Il a été décidé la mise à disposition du public en mairie, aux jours et horaires de son ouverture, du 29/11/2024 au 20/12/2024 inclus : des cartes (papier) de la commune sur fond du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur, représentant le projet des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, avec une légende, assortie d'une note explicative ; et d'un registre permettant au public de déposer ses observations.



NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Pour un meilleur service aux Bazogeais, le conseil municipal a décidé de revoir les créneaux horaires d'ouverture au public.

A compter du 3 janvier 2025, voici les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public :

En semaine :

Lundi après-midi :	15h à 19h
Mercredi matin :	9h à 12h30
Vendredi après-midi :	15h à 18h
Le premier samedi de chaque mois : 10h30 à 12h	

Une fois par mois, le premier samedi, nous avons prévu une permanence pour les sacs jaunes et/ou demandes de rendez-vous.

Le maire et ses équipes restent disponibles pour tout sujet, sur rendez-vous.

NEWS

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Depuis la rentrée scolaire 2024, la commission "affaires scolaires et sociales" s'active pour nos jeunes Bazogais :



Début novembre, nous avons rencontré les élèves de CM1 et CM2 des écoles pour leur exposer le projet du CMJ. Dans la foulée, 8 enfants se sont présentés comme candidat.

Les élections ont eu lieu le vendredi 6 décembre en début d'après-midi.

La liste constituée de **Lally, Capucine, Ayan, Lily-Marline, Louise, Elina et Julie** a été élue à la majorité.

La mise en place de ce CMJ se fera dans les prochains jours. Ce groupe nouvellement créé fourmille d'idées pour tous les jeunes de la commune.

PASSEPORT DU CIVISME

Il s'adresse aux élèves de de CM1 ou CM2 de la commune. Si des enfants, habitant Bazoges et scolarisés dans une école hors commune sont intéressés, il leur suffit de venir en mairie pour plus d'informations.

Ce passeport s'articule autour de piliers obligatoires et facultatifs, qui se traduisent par des actions individuelles et collectives. Ces différentes actions impliquent un référent appelé "Ambassadeurs du civisme", c'est en général un acteur local reconnu, ayant un lien avec le thème de l'action en question. Ainsi, d'ici le mois de juillet nous collaborerons avec Axelle et Aurélie pour l'engagement citoyen, Alan pour le respect du patrimoine, Jean pour le devoir de mémoire, Claude pour la préservation de la mémoire, Jean-François pour l'environnement, Claire-Héloïse pour les valeurs du sport et de la santé, Jacqueline pour le lien intergénérationnel. Ce guide ludique et pédagogique, après quelques péripéties, a été distribué le jour des élections du CMJ.

Grâce au CMJ et au passeport du Civisme, une belle aventure nous attend avec nos jeunes Bazogais.

DÉCHETS MÉNAGERS



Dans le cadre du nouveau contrat de collecte des déchets ménagers, les ordures ménagères et les sacs jaunes seront collectés le même jour par un camion bi-compartmenté à partir de 2025, tous les 15 jours.

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET TRAVAUX





En image ; le résultat des travaux de démoussage et de remaniement des tuiles sur le toit de l'église.

Les travaux se poursuivent sur le donjon.

AVIS À LA POPULATION

SPECIAL AGRICULTEURS

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

 4191-SD
(06-2021)
FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE BAZOGES-EN-PAREDS


DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1) LES INONDATIONS

AVIS AUX CONTRIBUTUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du **28 OCT. 2024**

À BAZOGES-EN-PAREDS Le **28 OCT. 2024**
Le Maire,
Christine LELOT



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.

ATTAQUES DE MOUTONS

ALERTE

Nous souhaitons vous alerter sur des attaques répétées sur des ovins par des chiens errants sur notre commune.

Ces incidents mettent en péril la sécurité de nos élevages. Nous vous encourageons à rester vigilants et **à signaler toute observation à la mairie** afin de prendre les mesures nécessaires.

Ça bouge à Bazoges-en-Pareds !

Dès 13 ans

FOYER DES JEUNES BAZOGEAIS

INSCRIPTIONS 2025

REJOINS NOUS

SORTIES

SOIREE

PROJETS

SPORT

MUSIQUES

RENCONTRES

NOUS RECHERCHONS DES PERSONNES POUR ETOFFER LE BUREAU

INSCRIS TOI DES MAINTENANT
AU 06.16.96.21.01



FÊTE DE L'APES LE 13 DECEMBRE 2024

VENEZ FÊTER NOËL AVEC LES ENFANTS

de Fête de Noël

Venez prendre une photo avec le père Noël

13 Décembre 2024 - 19 H.

Salle Les Trois Rives

APES

Partez à votre manière pour profiter des boissons et friandises qui vous seront proposées.



LES CAIS Logo

THEATRE 2025 BAZOGES EN PAREDS

présentent ...

Ferme sous "Hôtes"

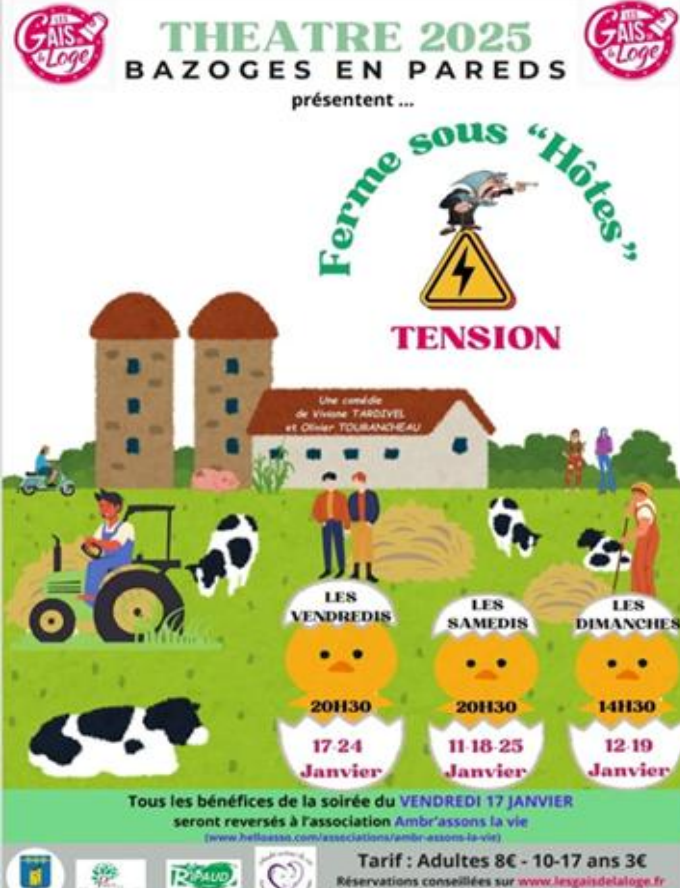
TENSION

Une comédie de Viviane TARDIVEL et Olivier TOUBANCHEAU

LES VENDREDIS	LES SAMEDIS	LES DIMANCHES
20H30	20H30	14H30
17-24 Janvier	11-18-25 Janvier	12-19 Janvier

Tous les bénéfices de la soirée du VENDREDI 17 JANVIER seront reversés à l'association Ambr'assons la vie (www.zeffbazoges.com/associations/ambr-assons-la-vie/)

Tarif : Adultes 8€ - 10-17 ans 3€
Réservations conseillées sur www.lexgaisdelaloge.fr ou par téléphone au 07.80.36.31.32



N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE POUR RÉSERVER



Sensibilisation des administrés au recensement dès 16 ans

Tous les jeunes, de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ième anniversaire.

De plus en plus d'administrés, mentionnant ne pas en être informés, régularisent leur situation par un recensement tardif, les pénalisant ensuite dans certaines démarches administratives (inscription permis de conduire, examen et concours)

C'est pourquoi les mairies sont invitées à sensibiliser leurs administrés, le plus largement possible, à la nécessité d'effectuer le recensement dès 16 ans (lettre périodique d'information, bulletin municipal, tableau d'affichage).

Pour votre information, deux tutoriels ont été créés par la direction interministérielle du numérique (DINUM)

1. Faire son recensement citoyen obligatoire
2. Participer à la journée défense et citoyenneté

Merci d'en informer les jeunes qui viennent se faire recenser :

Le centre du service national et de la Jeunesse d'Angers

Direction du Service National et de la Jeunesse
Secrétariat Général pour l'Administration
Ministère des armées

